

SOCIÉTÉ DE FABRICATION DU CAOUTCHOUC (1935-1937)

Filiale commune de Mimot,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pl._reunies_de_Mimot.pdf
Kantroy
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Kantroi_1927-1937.pdf
et Precklong
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Preck-Chlong_1927-1937.pdf

Société de fabrication du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mai 1935)

Monsieur P[ierre] Carrive, directeur de la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports, vient d'établir les statuts d'une société anonyme ayant pour dénomination : Société de fabrication du caoutchouc (S. O. F. A. C.).

Elle a pour objet la construction, l'installation et l'exploitation de toutes usines de préparation, fabrication et traitement du caoutchouc et produits ou articles dérivés ;

Le commerce, pour son compte ou pour le compte de tiers, du caoutchouc brut ou manufacturé et de tous articles s'y rattachant.

Le siège est fixé à Saïgon, 5, quai le-Myre-de-Vilers.

La durée de la société est fixée à 99 années.

Le capital est fixé à 90.000 francs divisé en 900 actions de 100 francs.

La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins et de 5 au plus, pris parmi les actionnaires nommés par l'assemblée générale.

La répartition des bénéfices est la suivante :

1°) 5 % à la réserve légale.

2°) la somme nécessaire pour payer aux actions un dividende de 5 % des sommes dont elles sont libérées. Le solde est réparti également entre les actions. Ont été nommés premiers administrateurs pour une durée de 6 années :

M. le colonel F[ernand] Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 101, avenue Henri-Martin.

Monsieur le colonel [Louis] Rondeleux, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 8, rue Clément-Marot.

Et M. Gaston Rueff, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 35, avenue du Bois-de-Boulogne.

Nommés comme commissaire aux comptes :

M. Antoine Veyssier¹, chef comptable des Messageries fluviales, demeurant à Saïgon.

Et M. Durant Saint-Ange, demeurant à Paris.

Lesquels ont accepté lesdites fonctions

Société indochinoise des plantations de Mimot
Assemblée ordinaire du 21 mai 1937

¹ Paul-Antoine Veyssier : chef comptable et commissaire aux comptes des Messageries fluviales de Cochinchine et de plusieurs de leurs filiales. Frère d'Edmond Veyssier (1875-1937), commissaire hors classe de la Sûreté en Cochinchine. Les deux frères possédaient la plantation d'hévéas Blavadie à Tayninh (75 ha plantés sur un domaine de 303).

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 31 juillet 1937)

.....
Usine de traitement

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, que nous avons édifié une usine destinée à la préparation du caoutchouc provenant non seulement de votre plantation, mais également de celles des sociétés de Kantroy et de Prekchlong, et que nous avons constitué à cet effet une société spéciale dénommée Société pour la fabrication du caoutchouc (S.O.F.A.C.), dont le capital a été souscrit par les trois sociétés intéressées.

Nous avons, au cours de l'exercice, continué l'édification de l'usine afin de lui permettre de suffire aux besoins d'une exploitation dont les exigences croissent régulièrement en même temps que la production des arbres. L'usine a traité au total, pendant l'année 1936, 1.131.410 kg de caoutchouc et elle est en mesure de faire face à tous les besoins de l'exercice actuel qui correspondront vraisemblablement, pour l'ensemble des trois plantations, à environ 2 millions et 1/2 de kg.

Les sommes nécessaires à l'édification de l'usine ont été, conformément à nos accords, fournies par les différentes sociétés intéressées. Les avances ainsi faites par la société de Mimot s'élèvent à 2.084.855 fr. 90.

.....

ABSORPTION PAR LES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

Société indochinoise des plantations réunies de Mimot
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 29 septembre 1938
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 octobre 1938)

.....
Nous avons, d'autre part, en fin d'exercice, absorbé tout l'actif et le passif de la Société pour la fabrication du caoutchouc (S.O.F.A.C.), société que nous avons constituée en commun avec la Société Indochinoise des Plantations de Kantroy et la Société des plantations d'hévéas du Prekchlong, pour édifier et équiper une usine destinée à fabriquer le caoutchouc produit sur toutes les plantations de la région de Mimot. Cette société, dont nous détenions en portefeuille, depuis la fusion du 9 août 1937, près de 100 % du capital, a été définitivement dissoute par le rachat que nous avons opéré, en décembre dernier, des quelques dernières actions restantes et qui n'étaient pas encore en notre possession. De ce fait, 100 % du capital de la S.O.F.A.C. étant détenus par nous comme seul actionnaire, cette société s'est trouvée *ipso facto* dissoute, son actif et son passif nous revenant intégralement.